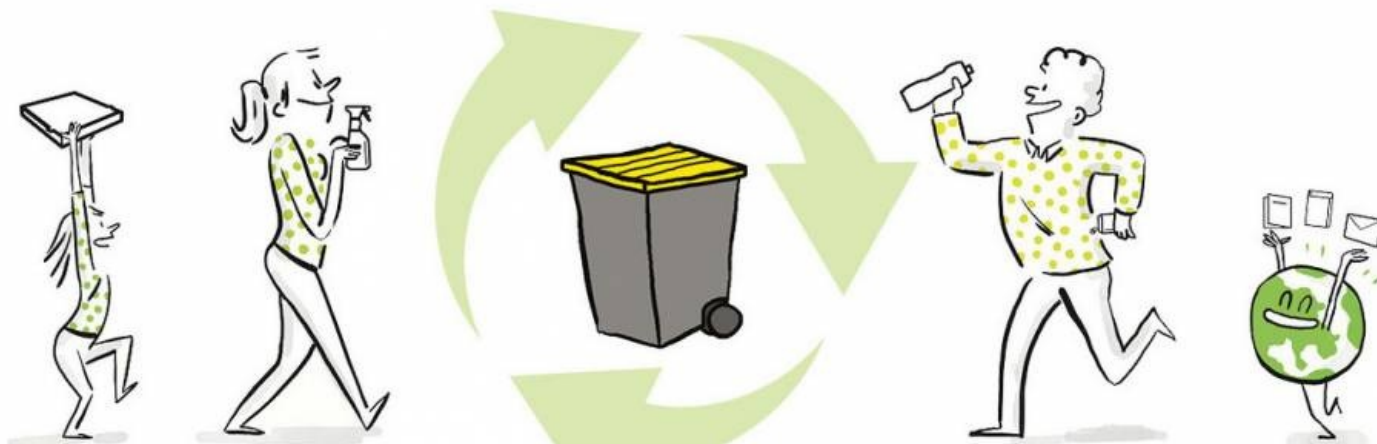


Collecte et tri des déchets

Collecte et tri des déchets

chaque couleur ses déchets !

- Les **bacs bleus** sont destinés aux emballages en plastique, en métal, en carton, ainsi que les journaux et magazines
- Les **bacs verts** sont destinés aux emballages en verre (sans couvercle ni bouchon)
- Les **bacs gris avec couvercle vert** sont destinés aux ordures ménagères en sacs fermés
- Les **bacs marrons** sont destinés aux végétaux



Calendrier des collectes

[Informations détaillées sur la collecte des déchets](#)

La ville est divisée en deux secteurs :

- Secteur 1 : Quartiers Le Clos, Vélizy-Bas, Pointe Ouest, et Mozart
- Secteur 2 : Village, Louvois, Europe et Mail

Sortir les bacs la veille, après 18h

Les ramassages sont maintenus les jours fériés.

Astuce : téléchargez l'application mobile T.R.I VGP ! En activant les notifications, vous recevrez des rappels et alertes sur le calendrier des collectes.

Déchets recyclables

Tous les emballages en plastique, métal, papier ou carton. Ils doivent être vides, en vrac et non imbriqués.

- Secteur 1 : mercredi
- Secteur 2 : jeudi

Acceptés : pots de yaourt, papiers bulle, bidons, barquettes polystyrène, livres, magazines, capsules de café, gourdes compote, canettes, boîtes pizza...

Interdits : couches, mouchoirs essuie-tout, objets en plastique, vaisselle jetable, textile, objets tranchants, DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

Le verre

- Secteur 1 : 1er et 3^e jeudis du mois
- Secteur 2 : 2^e et 4^e jeudis du mois

Les ordures ménagères

Tous les emballages dans des sacs fermés.

- Secteur 1 : lundi et vendredi
- Secteur 2 : mardi et samedi

Acceptés : couches, mégots, litiers, lingettes, sacs aspirateur, objets en plastique, mouchoirs, vaisselle jetable...

Interdits : verre, textile, ampoules néons, déchets toxiques, DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

Le petit geste en + : ne sortez votre bac que lorsqu'il est plein pour limiter le passage des camions et préserver l'environnement.

Les déchets verts

Le déchet vert sans sac plastique. Le couvercle du bac doit être fermé.

- Secteur pavillonnaire : mardi

Acceptés : pelouse, feuilles mortes, fleurs coupées, sapins, petites branches en fagots ficelés (10cm de diamètre /1m50 de long)

Interdits : cagettes en bois, terre, cailloux, pots de fleurs, pluchures, fruits, légumes, sacs biodégradables

Le dépôt des déchets verts est limité à 2 bacs + 3 sacs ou 3 fagots par foyer.

Les quantités présentées au-delà de la consigne ne pourront pas être ramassées.

Le ramassage est hebdomadaire de mi-mars à mi-décembre. Il est suspendu en hiver et la semaine du 15 août.

Les déchets de santé

Les déchets de santé (piquants, coupants ou tranchants) présentent un risque pour la sécurité sanitaire et la protection de l'environnement. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas les jeter dans le bac d'ordures ménagères ou d'emballages et papiers. Il faut alors les déposer en pharmacie.

noter : toutes les pharmacies sont tenues de récupérer les médicaments non utilisés, périmés ou non (sauf les produits de parapharmacie, les compléments alimentaires, les dispositifs médicaux).

Le savoir

La gestion et la collecte des déchets ont été confiées en partie à la communauté d'agglomérations, Versailles Grand Parc (VGP).

Vous retrouverez toutes les infos sur leur site internet www.versaillesgrandparc.fr ou au 01 39 66 30 00, puis tapez 1 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

Les encombrants

Les encombrants sont collectés **une seule fois par mois dans toute la ville** :

- Le 3^{ème} mercredi du mois dans le collectif
- Le 3^{ème} jeudi dans les secteurs pavillonnaires

sortir la veille au soir, après 18h. Les encombrants ne doivent pas limiter le passage. Limité à 2m³ maximum par habitation

Acceptés : tapis, moquette, ferraille, jouets non électriques, literie, fauteuil

Interdits : gravats, palettes, pièces automobiles, peintures, textile, DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) type lave linge, aspirateur, réfrigérateur, ballon d'eau chaude

Le petit + : Offrez une seconde vie à vos objets, donnez ! La Vestiboutique de la Croix Rouge ainsi que la ressourcerie Flétes à bec et cannes sont à votre disposition.

Le compostage pour tous

Le compostage est un processus naturel de dégradation des déchets organiques du jardin et de la cuisine. Il permet de réduire de 30 % le volume de ses déchets tout en obtenant un fertilisant fait maison gratuit et de qualité pour son jardin.

En appartement ou en maison, trois solutions gratuites sont proposées pour composter :

- Pour les habitants possédant un jardin : Versailles Grand Parc propose des formations et fournit un composteur (participation à une réunion obligatoire).
- Pour les habitants en résidence collective, deux possibilités existent : L'Agglo peut mettre en place une aire de compostage, sous réserve d'une surface suffisante dédiée et d'un minimum de copropriétaires intéressés ; Versailles Grand Parc fournit un lombricomposteur. Une pratique qui permet de composter les bio-déchets en toute autonomie, en intérieur ou sur un balcon.

En route pour le zéro déchet ! Retrouvez tous les conseils de [VGP ici](#).

Liens utiles

[Demande d'attribution de carte d'accès aux déchèteries intercommunales pour les particuliers et les professionnels \(version papier\)](#)

[Demande d'attribution de carte d'accès aux déchèteries intercommunales pour les particuliers et les professionnels \(en ligne\)](#)

[Guide du tri particuliers](#)

[Guide du tri professionnels](#)

Collecte et recyclage des sapins

Chaque année des parcs de sapins sont installés dans la ville. Offrez leur une seconde vie, ils sont ensuite transformés en broyat.

Seuls les sapins naturels et pieds en bois sont autorisés. Les sapins avec flochage et décorations sont interdits.

Seuls les sapins naturels et pieds en bois sont autorisés. Les sapins avec flochage et décorations sont interdits.

14 Parcs de sapins

Du 26 décembre au 13 janvier, vous pouvez déposer votre sapin dans l'un des parcs suivants :

[Carte](#)

Le 17 janvier, venez récupérer votre broyat à la mini-déchèterie de Volizy-Villacoublay aux horaires d'ouverture (venir avec son contenant).

Que faire avec le broyat ?

- Le déverser sur les allées de votre jardin
- L'utiliser en complément avec des feuilles ou du broyat de feuillus dans le composteur ou en paillage au pied des plantes (maximum 20%).

Documents

[Guide du tri pour les particuliers](#)

[Guide du tri pour les professionnels](#)